

Annexe n° 2 à la circulaire aux banques et aux établissements financiers n° 2025-01 du 29 janvier 2025

Etat de détermination des provisions collectives

Segment de clientèle/ Secteur d'activité	Encours des engagements classés 0 et 1 à la fin de l'année de référence (Nr)				Taux de migration (TM) (historique sur 7 ans les plus récents y compris l'année de référence et compte non tenu de l'année 2020)							Taux de migration moyens (TMM)	Δgi	TMM majoré	Taux de provisionnement (TP)	Encours des provisions collectives à la fin de l'année de référence (Nr)	Encours des provisions collectives à la fin de l'année (Nr-1)
	Engagements bruts par décaissement	Engagements hors bilan	Eléments à déduire (*)	Encours des engagements classés 0 et 1 base de calcul des provisions collectives (En mD)	TM1	TM2	TM3	TM4	TM5	TM6	TM (Nr)						
Professionnels du secteur privé																	
Agriculture																	
Industries mécaniques et électriques																	
Industries agroalimentaires, y compris les oléifacteurs																	
Industries pharmaceutiques																	
Autres industries																	
BTP																	
Tourisme y compris les agences de voyage																	
Promotion immobilière																	
Commerce																	
Santé																	
Télécom et TIC																	
Autres services y compris les agences de location de voitures																	
Contreparties publiques																	
Entreprises publiques opérant dans des secteurs concurrentiels																	
Autres organismes publics																	
Particuliers																	
Particuliers du secteur privé : Crédits logements																	
Particuliers du secteur privé : Crédits à la consommation																	
Particuliers du secteur public : Crédits logements																	
Particuliers du secteur public : Crédits à la consommation																	
Total																	

(*) - Crédits notifiés et non utilisés

- Engagements sur les banques et les établissements financiers au sens de la loi n°2016-48 et leurs assimilés installés à l'étranger
- Engagements sur les institutions de microfinance constituées sous forme de société anonyme.